

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE SAFEWASH S - INHIBITED SAFEWASH SUPER 5L

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial SAFEWASH S - INHIBITED SAFEWASH SUPER 5L  
No du produit SWAS, ESWAS05L, ESWAS25L, ESWAS200L, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de nettoyage  
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Eye dam. 1 - H318
Pour l'environnement	Non classé.

##### Classification (1999/45/CEE)

Xi;R41.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Danger

Mentions De Danger

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils De Prudence

P280

Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

# SAFEWASH S - INHIBITED SAFEWASH SUPER 5L

P305+351+338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Conseils De Prudence Supplementaires

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

<b>ALCOOL TÉTRAHYDROFURFURYLIQUE</b>	<b>10-30%</b>
No CAS : 97-99-4	No CE : 202-625-6
Classification (CE 1272/2008) Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) Xi;R36
<b>Alcohol Ethoxylate</b>	<b>5-10%</b>
No CAS : 68439-46-3	No CE :
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Eye dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. Xi;R41.
<b>2-AMINOÉTHANOL</b>	<b>1-5%</b>
No CAS : 141-43-5	No CE : 205-483-3
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 STOT Single 3 - H335	Classification (67/548/CEE) C;R34 Xn;R20/21/22
<b>ALKYLBENZENE SUPLHONIC ACID SODIUM SALT</b>	<b>1-5%</b>
No CAS : 85117-50-6	No CE : 285-600-2
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. Xi;R38,R41.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

# SAFEWASH S - INHIBITED SAFEWASH SUPER 5L

## **Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

## **Ingestion**

NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Garder à l'air frais, au chaud et au repos, de préférence en position assise, confortable, le dos droit. Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin.

## **Contact avec la peau**

Rincer rapidement la peau contaminée avec du savon ou un détergent doux et de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et les laver comme indiqué ci-dessus. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

## **Contact avec les yeux**

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de manière symptomatique.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction**

Utiliser : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### **Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### **Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

#### **Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Porter un équipement de protection approprié.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

# SAFEWASH S - INHIBITED SAFEWASH SUPER 5L

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
2-AMINOÉTHANOL	VLEP	3 ppm	8 mg/m <sup>3</sup>			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipements de protection



#### Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

#### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

#### Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P3). EN14387

#### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés. Gloves should conform to EN374

#### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

#### Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

#### Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Bleu.
Odeur	Caractéristique.
Densité relative	0.99 - 1.10 @ 20 °c (68 F)
Valeur pH, Solution Concentrée	11 - 13
Viscosité	5 - 10 mPas @ 15 °c (59 F)

### 9.2. Autres informations

Aucune.

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Non disponible.

**Polymérisation Dangereuse**

Ne polymérise pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles****Matières À Éviter**

Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations toxicologiques**

There is no data on the product itself.

**Autres Dangers Pour La Santé**

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

**Inhalation**

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

**Ingestion**

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

**Contact avec la peau**

Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche. Peut entraîner une irritation/un eczéma de la peau.

**Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

**Organes Cibles**

Yeux

**Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.****ALCOOL TÉTRAHYDROFURFURYLIQUE (CAS: 97-99-4)**

Dose Toxique 1 - DI 50

25000 mg/kg (oral rat)

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement.

**12.1. Toxicité****Informations écologiques relatives aux ingrédients.****ALCOOL TÉTRAHYDROFURFURYLIQUE (CAS: 97-99-4)**

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

8000

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Informations générales

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

### Notes Pour Le Transport Routier

Non classé.

### Notes Pour Le Transport Par Rail

Non classé.

### Notes Pour Le Transport Maritime

Non classé.

### Notes Pour Le Transport Aérien

Non classé.

## 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

### Classe ADR/RID/ADN

Non classifié pour le transport.

### Étiquettes De Transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

## 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

### Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

**Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)**

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)**

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

<b>Émise Par</b>	Helen O'Reilly
<b>Date de révision</b>	APRIL 2013
<b>Révision</b>	7
<b>No FDS</b>	10591

**Phrases - R (Texte Intégral)**

R38	Irritant pour la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R36	Irritant pour les yeux.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

**Mentions De Danger Completes**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**Avis De Non-Responsabilité**

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.